

REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DE L EDUCATION NATIONALE

Académie de PARIS.....

BREVET de TECHNICIEN SUPERIEUR

Spécialité.....OPTICIEN LUNETIER.....

Délivré à Monsieur VIDEAU Jean Michel Marie.....

né le 14 Mars 1952.....à PARIS 12ème.....

Conformément au décret n° 56-931 du 14 septembre 1956 portant codification des textes législatifs concernant l'enseignement technique

- au décret n° 52-178 du 19 février 1952 portant création des brevets de technicien reclassés brevets de technicien supérieur par les arrêtés du 2 août 1962, 3 avril 1963 et 7 mai 1963.
- au décret n° 59-57 du 6 janvier 1959 modifié portant réforme de l'enseignement et notamment son article 35
- au décret n° 62-216 du 26 février 1962 portant application de l'article 35 du décret n° 59-57 du 6 janvier 1959
- à l'arrêté du 01 JAN 1972..... portant règlement d'examen

Pour le Recteur et par délégué :

Le Chef de la Division
des Examens et Concours

J. Durand
J. DURAND

Le Recteur de l'Académie :

et à la délibération du jury en date du 20 JUN 1972.....



Signature du titulaire :

VIDEAU